

# Les Aides à l'équipement d'une Borne de Télémise à Jour des Cartes Vitales

Voilà le détail de ce qui est remboursé par la CPAM :

**160 €HT** / semestre (soit **320 €HT** / an)

Avec *Vit@jour*, le prélèvement des 160 € se fait au même moment que le virement de la CPAM.

Cette aide comprend :

- La location de l'outil de télémise à jour
- L'Assistance Téléphonique et la Maintenance de la Borne
- Les communications téléphoniques

**Attention** : toutes les offres de Télémise à jour n'intègrent pas les communications téléphoniques illimitées.

*Vit@jour* Si !

**10,869 €HT** / mois d'abonnement à une ligne téléphonique dédiée pour la Borne

**Attention** : rajouter une ligne supplémentaire dans votre officine coûte 16.80 €HT / mois sans compter les frais d'ouverture de ligne, de déplacement d'un Technicien France Télécom, ... (entre 150 € et 200 €)

*Vit@jour* utilisant une technologie **GPRS**, les frais que vous aurez avec notre système seront de 10,869 € HT / mois, soit exactement le montant pris en charge par la CPAM et il n'y aura pas de frais d'ouverture de ligne, de déplacement d'un technicien FT, ...

**40 €HT** pour le pied de la Borne

Que ce soit en version Comptoir ou en version Kiosque, la Borne de télémise à jour des cartes vitales nécessite un support.

*Vit@jour* a adapté ses tarifs pour que le support de la Borne soit intégralement remboursé par les aides de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie.

**160 €HT** de Dépôt de Garantie

Le dépôt de garantie vous est rendu en fin de contrat. Sur présentation du Bon de commande, la CPAM vous fera également l'avance des frais correspondant au Dépôt de Garantie.

L'Aide est prévue sur une durée de **5 ans** (60 mois)

pendant lesquels SAFICARD s'engage à ne pas modifier ses tarifs.

*Vit@jour*

Est réellement **TOTALEMENT GRATUITE**

Est **TOTALEMENT MOBILE** dans l'officine  
(elle n'a pas de câble téléphonique « à la patte »)

Est **INSTALLÉE IMMEDIATEMENT**

(les autres solutions nécessitent une ligne téléphonique dédiée d'où un délai de 3 semaines pour la création de la ligne et la venue d'un technicien France Telecom)

Est extrêmement rapide pour mettre à jour les cartes : **10 SECONDES SUFFISENT.**

Ne nécessite **AUCUNES MANIPULATIONS** du Pharmacien ni du patient  
(hormis le fait d'insérer la carte vitale dans le lecteur).

Avoir les Cartes de vos Patients à jour vous permet de **GAGNER DU TEMPS** pour les remboursements en évitant les erreurs dues à des données incorrectes ou incomplètes en carte.